

affectant à tout autre usage. C'est pourquoi nous déclarons nul dès à présent tout ce qui pourrait être fait contre les droits et le patrimoine de l'Eglise; nous déclarons de même nulle et sans valeur toute acquisition, à quelque titre que ce soit, des biens ainsi volés, et que le siège apostolique ne cessera jamais de revendiquer. Quant aux auteurs et aux fauteurs de ces lois, qu'ils se souviennent des censures et des peines spirituelles que les constitutions apostoliques infligent *ipso facto* à tous les usurpateurs des droits de l'Eglise, et que, prenant pitié de leur âme chargée de ces chaînes spirituelles, ils cessent d'accumuler sur eux les trésors de la colère divine pour le jour où Dieu manifestera les décrets de sa justice irritée.

« Mais la douleur profonde dont nous accablent ces iniquités et tant d'autres infligées partout à l'Eglise en Italie, se trouve encore aggravée par les cruelles persécutions dont elle est l'objet en d'autres pays, surtout dans le nouvel empire d'Allemagne, où non-seulement par de sourdes manœuvres, mais par force ouverte, l'on travaille à la détruire de fond en comble. En effet, l'on voit là des hommes qui, bien loin de pratiquer votre très-sainte religion, ne la connaissent même pas, et qui, néanmoins, s'attribuent le pouvoir de fixer les dogmes et les droits de l'Eglise catholique. Bien plus, au moment même où ils n'hésitent pas à proclamer impudemment qu'ils ne lui font aucun tort. Enfin, joignant à l'injustice la calomnie et la dérision, ils n'ont pas honte de rapporter aux catholiques la cause de cette persécution, parce que les évêques, le clergé et tout le peuple fidèle refusent de se soumettre aux lois et à l'arbitraire du gouvernement civil les saintes lois et de Dieu et de son Eglise, et parce qu'ils refusent de trahir les devoirs que la religion leur impose. Plaise à Dieu qu'instruits par une longue expérience les pouvoirs publics apprennent enfin que, parmi tous les sujets, personne n'est plus soucieux que les catholiques de rendre à César ce qui est à César, précisément parce qu'ils s'étudient religieusement de rendre à Dieu ce qui est à Dieu.

« Après l'empire d'Allemagne, quelques cantons de la fédération helvétique semblent être entrés dans la même voie; là aussi, l'autorité civile se mêle de décider des dogmes de la foi catholique, favorise les apostats et interdit aux évêques l'exercice de leur autorité. C'est ainsi que le gouvernement de Genève, bien qu'un pacte solennel lui fit un devoir de garder et de protéger sur son territoire la religion catholique, non content d'avoir, dans les années précédentes, publié des lois contraires à l'autorité et à la liberté de l'Eglise, vient de supprimer les écoles catholiques; puis il a chassé certaines congrégations religieuses et a ôté aux autres le droit d'enseigner, qui est la raison propre de leur institut; enfin, tout récemment, il a tenté d'abolir l'autorité légitime qu'exerce depuis plusieurs années dans ce canton notre vénérable F. Gaspard, évêque d'Hébron, et il l'a dépouillé de son bénéfice paroissial; bien plus, ce gouvernement en est arrivé à ce point que, par un appel public, il a invité et excité des citoyens à bouleverser, selon les idées schismatiques, la constitution de l'Eglise.

« Dans la catholique Espagne, les souffrances que le pouvoir civil inflige à l'Eglise ne sont pas moins graves. En effet, nous avons appris que l'on a présenté récemment et que déjà le corps législatif a voté une loi sur la dotation du clergé, par laquelle non-seulement on viole les pactes solennellement conclus, mais on foule aux pieds toutes règles de justice et de droit. Aussi, cette loi, qui a pour but d'aggraver la misère du clergé, de l'asservir, d'acorôître et de rendre plus sigus les maux dont le gouvernement, par une série d'actes

déplorables, a accablé cet illustre pays au détriment de la foi et de la discipline ecclésiastique, cette loi, disons-nous, a-t-elle soulevé les très fermes et très justes réclamations de nos vénérables frères les évêques d'Espagne. Et nous aussi, en ce moment, nous élevons contre elle nos solennelles protestations.

« Il faudrait signaler des choses plus tristes encore à propos de cette petite mais impudente poignée d'Arméniens schismatiques qui, particulièrement à Constantinople, s'efforcent par violence et à force de ruse et d'audace, d'opprimer le nombre bien plus considérable de ceux qui sont demeurés constants dans leur devoir, et dans la foi. Sous le faux nom de catholiques, ils s'obstinent dans leur révolte contre notre autorité suprême, et leur patriarcat légitime, qu'ils sont venus à bout de faire expulser et qui a dû chercher un refuge près de nous. Grâce à leur perfide astuce, ils ont su gagner les faveurs du pouvoir civil, de telle sorte que, malgré le zèle et le soin de notre légat extraordinaire, envoyé à Constantinople pour traiter de ces affaires, malgré la lettre que nous avons nous-même écrite au sérénissime empereur de Turquie, ils ont, par la force des armes, envahi et consacré à leur usage quelques-unes des églises catholiques, y ont élu un patriarche schismatique; enfin, ils sont parvenus à priver les catholiques des immunités que les traités publics leur avaient assurées jusqu'à présent. Du reste, si ces rebelles continuent à mépriser nos justes remontrances, nous serons bientôt contraint de traiter plus au long de ces vexations, que nous avons signalées brièvement jusqu'ici.

« Cependant, parmi tant de motifs de tristesse, nous sommes heureux, vénérables frères, de pouvoir nous consoler et nous fortifier avec vous au spectacle de la constance admirable et du vaillant labeur des évêques catholiques dans les pays que nous venons de citer et dans tous les autres.

« Partout les prélats, ayant ceint la vérité et s'étant couvert de la justice comme d'un bouclier, fermement attachés à cette chaire de Pierre, ne se laissent effrayer par aucun péril, ni rebuter par aucune épreuve. Séparément ou conjointement, par leur parole, par leurs écrits, par leurs pétitions, par leurs lettres pastorales, ils ne cessent, en union avec leur clergé et leur peuple fidèle, de combattre fermement et courageusement contre les droits sacrés de l'Eglise et du Saint-Siège: ils s'opposent aux injustes violences des impies; ils réfutent leurs calomnies, déjouent leurs pièges et brisent leur audace; à tous ils montrent la lumière de la vérité; ils affermissent les bons; de toutes parts ils font face, par la force compacte de leur union, aux attaques pressantes de l'ennemi, et ils nous apportent à nous et à l'Eglise affligée de tant de maux, la consolation, la joie et un puissant secours.

« Nul doute que ces efforts seront encore plus efficaces, si l'on prend soin de resserrer chaque jour et de fortifier ces liens de la foi et de la charité qui unissent les esprits et les cœurs.

« Pour obtenir ce résultat, il n'est personne qui ne juge opportun que les métropolitains se concertent avec leurs suffragants de la meilleure façon qu'il se pourra faire, selon les circonstances, et décident ensemble les moyens de s'unir et de se confirmer dans le même esprit et dans le même jugement, afin de se préparer plus efficacement par un effort unanime au difficile combat qu'ils ont à soutenir contre les assauts de l'impiété.

« Le Seigneur, vénérables frères, nous a visités dans sa colère et il nous a frappés de son glaive dur, grand et fort; la fumée monte au souffle de sa fureur et le feu a jailli de sa face. Mais s'exercera-t-il toujours contre nous et refuse-